

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1224 nommant un agent intermédiaire pour la perception des produits de la régie l'Imprimerie administrative

n° 1224

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 décembre 1950

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1950

Date du numéro
31 décembre 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à foi colonie par décret du 18 juin 1884

Vule décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies et notamment son article 148

Vul'arrêté n° 1223 du 7 décembre 1950

Sur la proposition du chef du service des finances,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—M. Aufort (Marcel), chef ouvrier d'art contractuel, gérant de l'Imprimerie administrative, est désigné comme agent intermédiaire du Trésor pour la perception des produits de la régie de l'Imprimerie administrative, pour compter du 11 décembre 1950.

Art. 2. —La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur
N.

SADOUL